

L'absence de l'arbitre officiel et son remplacement.

Il arrive parfois que l'arbitre officiellement désigné pour arbitrer un match soit absent.

La **règle fondamentale** est que la rencontre doit obligatoirement se jouer, l'arbitrage devant être assuré par un arbitre "occasionnel" désigné par une des deux équipes en présence.

Le choix de l'arbitre occasionnel est cependant soumis à des règles et des procédures bien précises.

En effet, celui-ci est opéré dans l'ordre de priorité suivant :

1. un arbitre neutre, c'est-à-dire qui n'est affilié à aucun des deux clubs en présence, dans l'ordre de leur classification;
2. un arbitre affecté à l'un des clubs en présence, dans l'ordre de leur classification;
3. un arbitre non pratiquant affilié à l'URBSFA, mais non affecté à l'un des clubs en présence;
4. un arbitre non pratiquant affilié à l'URBSFA et affecté à l'un des clubs en présence;
5. un affilié non affecté à l'un des clubs en présence;
6. un affilié affecté à l'un des clubs en présence;
7. un spectateur.

A chaque stade de la procédure, le club visiteur a toujours priorité du choix .

Si personne ne consent à diriger le match, il incombe au délégué du club visité d'assumer les fonctions d'arbitre. Si celui-ci ne répond pas aux limites d'âge (moins de 17 ans ou plus de 50 ans), un affilié du club visité, répondant aux limites d'âge, doit obligatoirement assumer les fonctions d'arbitre.

Un match ne pouvant se jouer sans délégué au terrain, si c'est le délégué du club visité qui arbitre le match, celui-ci doit être remplacé dans sa fonction de délégué par un autre affilié du club visité.

Si le match n'a pas lieu du fait qu'un arbitre occasionnel n'a pu être trouvé, le club visité perdra la rencontre sur le score de forfait 0/5.

Les déplacements à l'occasion des compétitions à l'extérieur.

Le déplacement à effectuer pour se rendre au terrain où se joue une compétition à l'extérieur se fait toujours sous la responsabilité du joueur ou de son représentant légal s'il n'a pas dix-huit ans.

Toutefois, afin de faciliter les opérations, il est généralement proposé de prendre le départ en groupe.

A cet effet, une heure et un lieu de rendez-vous sont donnés par l'entraîneur ou indiqués sur la convocation qui est remise au joueur.

En général, le rendez-vous est fixé sur le parking du Stade de la Verte Chasse.

Le joueur qui ne souhaite pas prendre le départ avec le groupe doit en avertir son entraîneur qui lui communiquera l'heure à laquelle il doit se trouver au terrain où se joue la compétition.

En aucune circonstance, le club ne prend en charge les déplacements des joueurs ou des équipes.